

Conseil Départemental, Séance Publique
19 juin 2023

ARRIVÉE AU

MANDAT 2021-2028

14 JUIN 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

AMENDEMENT

Rapport N° CD-2023-3-5-5
N° applicatif 6230

Exposé sommaire - Restauration scolaire : informer les familles sur ce qu'elles paient

La clarté des politiques publiques est un enjeu démocratique fondamental. Préciser qui finance quoi est à la base du contrat social qui lie la Collectivité européenne d'Alsace aux habitantes et aux habitants.

La Collectivité européenne d'Alsace a d'ailleurs engagé un travail sur la visibilité des décisions politiques et souhaite accroître la compréhension du contenu des délibérations.

Aussi, cet amendement propose de préciser ce qui est payé par les familles pour la restauration scolaire. Pour mémoire, cette réalité n'est à ce jour accessible que dans les paragraphes I.3.1, III.2.1 et III.2.2 de l'Annexe 2 de la délibération d'octobre 2022 sur la proposition de dotation de fonctionnement des collèges d'Alsace. Améliorer l'accès à cette information est donc essentiel.

Amendement : (PAGE 2 - I-RAPPEL DU CADRE DE MISE À JOUR DE LA TARIFICATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES ALSACIENS)

APRÈS : " La Collectivité européenne d'Alsace prend en charge plus de la moitié du coût de production (masse salariale) et le service des repas. En effet, le coût revient à été évalué à 7,80€ par repas avant le conflit Ukrainien et le contexte inflationniste pour un coût moyen facturé aux famille entre 3,50 € et 4 €." (4^e paragraphe)

AJOUTER : " Une partie de ce prix payé par les familles est reversé à la Collectivité européenne d'Alsace pour participer à la rémunération des agents publics. Une autre partie permet de payer les frais de chauffage, d'eau et d'électricité de la restauration scolaire que la Collectivité ne prend pas en charge intégralement contrairement au reste du bâtiment. Cela représente plus de 6 M€ par an et jusqu'à 30% du prix du repas facturé. "

Amendement déposé par M Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian KOBRYN